

Dépôt en mairie en 4 exemplaires

OU en ligne sur demarches-urbanisme.agglo-larochelle.fr

1)

Déclaration Préalable Cerfa 13 703 : Superficie inférieure à 100 m² non couverte ou dont la couverture fait moins 1,80 m de hauteur.

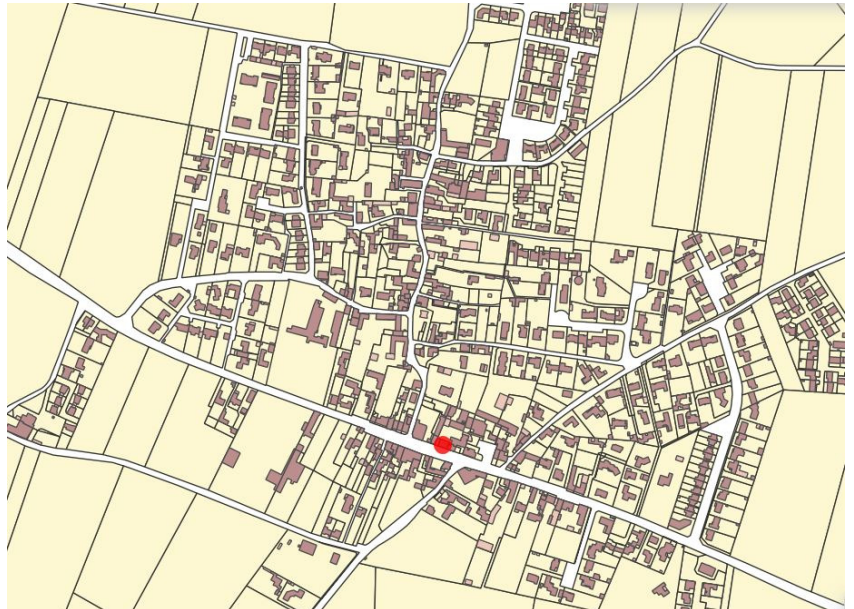
Délai d'instruction: 1 mois

Permis de Construire Cerfa 13 406 : la couverture fait plus 1,80 m de hauteur.

Délai d'instruction: 2 mois

2) Plan de situation:

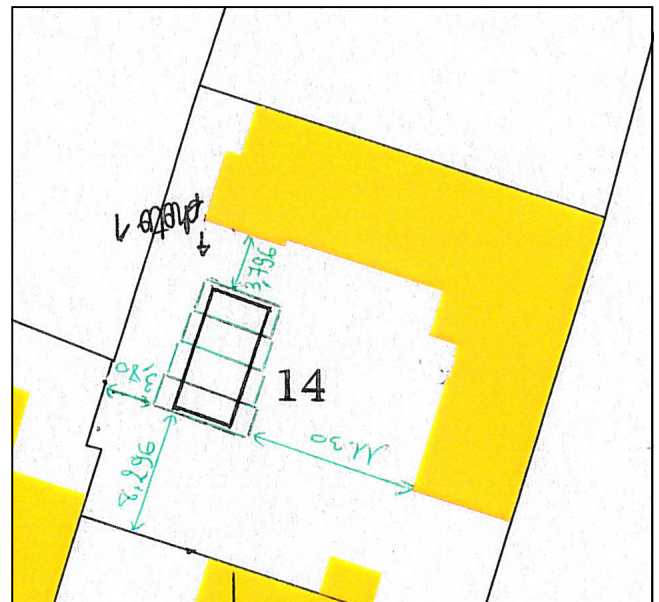
Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.



3) Plan de masse côté dans les 3 dimensions:

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation.

Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain et l'organisation des accès.

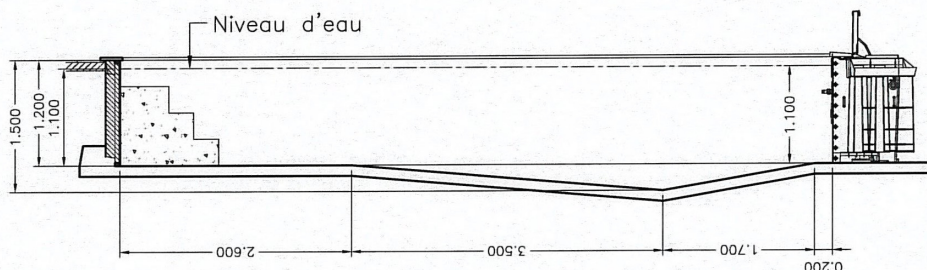


4) Notice décrivant le terrain et présentant le projet:

La notice présente le projet en décrivant notamment l'implantation et la composition de la construction nouvelle, les matériaux et les couleurs des constructions, les accès au terrain. Elle permet de préciser les éléments du projet qui ne peuvent être représentés dans les plans.

5) Un plan en coupe du terrain et de la construction:

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.



6) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction:

Ce document permet de voir comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

Il permet de situer l'emplacement futur de la clôture.



7) Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche:

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

